



Déclaration liminaire du SE-Unsa CAPD du 27 avril 2015

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs,

Circulaire du mouvement

Vous avez donc accepté d'aborder lors de cette CAPD, en plus de l'ordre du jour initial, la circulaire du mouvement départemental. C'était une demande insistante et unanime. Cette opération est capitale pour nous, enseignants et c'est la raison pour laquelle le SE-Unsa attache tant d'importance à ses règles de fonctionnement. La raison pour laquelle nous prenons le temps nécessaire pour attirer votre attention sur certains points de blocage dans le processus d'harmonisation académique. Nous rappelons ici que le SE-Unsa, s'est engagé dans ce processus, de bonne foi, sans aucun a priori, dans un souci de faire évoluer certaines règles gardoises qui nous paraissaient perfectibles.

Aujourd'hui, nous sommes rendus au bout du travail de concertation et vos services savent comme nous, qu'un certain nombre de résistances du rectorat posent encore problème. Nous sommes piégés par un calendrier qui avance inéluctablement et tout report, immanquablement, lèserait d'autant plus les personnels comme chacun sait. Raison de plus pour déplorer que madame le Recteur refuse d'entendre certaines de nos demandes. Des demandes étayées, qui selon nous, si elles ne sont pas entendues, auront pour conséquence de pénaliser lourdement certains personnels.

Nous pensons prioritairement à ceux, directeurs, adjoints ou TD qui sont victimes d'une mesure de carte scolaire. Ceux-là doivent pouvoir limiter les risques de se trouver éloignés de chez eux et de vivre des situations personnelles ingérables même après de nombreuses années de service. Que valent les 500 points de bonification actuellement consentis sur une des 11 zones quand on est dans une école proche de la limite de la zone alors qu'un poste se libère dans l'école voisine malencontreusement située de l'autre côté de la limite ?

C'est une aberration administrative. Nous vous redemandons de prévoir une bonification de 5 points par année d'ancienneté pour tout poste de même nature hors zone d'attribution des 500 points. Sur tout le département.

Enfin que valent les années d'ancienneté si une directrice ou un directeur très ancien(ne) ne peut faire valoir son expérience dans le mouvement au-delà du plafond de 5 points de bonification prévus. 20 ans d'expérience ne valent pas mieux que 5 ans... Il faut dé plafonner ce maximum de 5 points.

Nous pensons également aux directeurs d'école qui changent de groupe, suite à une fermeture de classe : il faut prévoir une bonification de 2 points par an d'ancienneté dans le poste de direction pour un poste de directeur équivalent et le maintien de l'indemnité et de la décharge précédente pendant 1 an.

Pour certains enseignants enfin, muter est devenu indispensable compte tenu d'événements ou d'un contexte spécifique. Nous entendons ici, des enseignants qui sont éloignés depuis plusieurs années de leur lieu de résidence et donc de leur vie de famille. Dont l'exercice de leur profession déjà très complexe est rendu épuisant du fait des kilomètres parcourus matin et soir. Là, nous rencontrons des collègues dont l'environnement professionnel est devenu délétère. Vos services, vos collaborateurs, les circonscriptions en connaissent certains cas. Notre métier nous place en première ligne tous les jours. L'Ecole constitue le premier lieu de contact au quotidien et l'environnement relationnel s'obscurcit quelquefois très rapidement autour des enseignants. Il devient alors indispensable d'en sortir pour se préserver.

Nous avons fait l'effort de trouver un dénominateur commun aux trois organisations syndicales. Nous avons porté à votre connaissance une liste de ces points qui constituent pour nous les aménagements indispensables à la circulaire académique afin que vous les fassiez entendre à Madame le Recteur. Fin de non-recevoir nous dites-vous. Nous avons demandé une audience intersyndicale pendant les congés scolaires, celle-ci est restée lettre morte. Ceci ajoute encore au jugement que nous portons sur la place qui est faite au dialogue social dans notre académie. Compte tenu du calendrier contraint, nous demandons le maintien de la circulaire départementale 2014 pour le prochain mouvement afin de reprendre le dialogue social dans un contexte plus serein en 2015-2016.

A minima, nous vous demandons, M. le Directeur Académique, de reporter toute diffusion d'une quelconque circulaire tant que Madame le Recteur ne nous aura pas reçus en audience comme nous le lui avons conjointement demandé le 10 avril.

Avant de clore ce volet sur le mouvement, le SE-Unsa rappelle son opposition à la multiplication du nombre de postes à profil. Imposer par exemple aux conseillers pédagogiques de se soumettre à des entretiens de recrutement est une véritable régression qui remet en cause la valeur du CAFIPEMF.

Poste de C.P. musique

A ce sujet, nous nous permettons de revenir sur le non remplacement d'un des deux conseillers pédagogiques musique. A l'heure où le ministère fait de la mise en place du parcours artistique et culturel une de ses onze priorités, cette décision nous semble inappropriée, c'est le moins qu'on puisse dire. Bien loin de la présentation qui nous a été faite lors du comité technique, nous avons pris connaissance d'un bilan d'actions mises en œuvre en 2013-2014 par le CPEM partant à la retraite. Nous vous remettons ce document avec la présente déclaration. Bien plus que la seule mise en œuvre de la chorale départementale dont on peut tout de même souligner la portée considérable, vous en jugerez ci-après... il fait état de très riches et nombreux projets depuis des interventions lors des formations à l'ESPE, aux 14 animations pédagogiques présentiels tout au long de l'année, jusqu'à l'enquête charte chant choral en liaison avec le CDDP.

Il faut ajouter les relations avec les partenaires culturels comme le Conservatoire de Nîmes, la ville de Nîmes, la DAAC d'Alès, le projet Comenius, les artistes, la DSDEN, les enquêtes DGESCO, mais aussi les classes visitées jusqu'à trois fois par an avec prise en main de chorales, prêt de documents, aide à la constitution de répertoires, l'envoi de chansons, d'arrangements... J'ai compté 14 communes, 26 écoles, 2 collèges, 60 classes de cycle 3 soit 1600 élèves. La liste est longue des écoles ayant bénéficié de cet appui : *Marcelin, Lakanal, Wallon, Mas de Roman, Paul Fort, Berlioz, St Chaptès, Milhaud, La Placette, Galan, La Gazelle, Jean Macé, Léo Rousson, Marie Soboul, Bellegarde, Clarensac, Dourieu, Barjac, Laudun, Congénies, Nages, Sauve, St Hippolyte du Fort, Générac, Castanet, La Cigale, Aubord, Capouchiné, Fons, Savignargues, Aujargues, Pierre Semard, Mont Duplan, Enclos Rey...*

Nous vous demandons de revenir sur cette suppression de poste qui est tout simplement contraire à la fois à l'intérêt des élèves mais aussi aux directives ministérielles.

Besoins en formation et en information des personnels

Pour en venir aux congés de formation, si le SE-Unsa n'hésite pas à saluer quand c'est nécessaire chaque pas qui va dans le bon sens, voici un domaine qui ne peut que susciter notre exaspération et notre mécontentement tout comme celle des collègues dans les écoles du Gard. La dotation reste identique à celle de 2013 et 2014, plafonnée à 84 mois alors que le nombre de demandes qui croissait régulièrement, passant encore de 67 à 78 entre 2013 et 2014, est en train littéralement d'exploser : Il est cette année de 82 ! 82 demandes pour 84 mois... Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le taux de refus augmente donc en conséquence.

Voici venir la rentrée 2015 qui verra la maternelle essayer les plâtres de la refondation pédagogique. Les nouveaux programmes lui reconnaissent enfin sa spécificité. Selon le SE-Unsa, pour la première fois, le conseil supérieur des programmes, a pris en compte les attentes exprimées par les enseignants lors de la consultation. Ces programmes devraient être plus lisibles, des attendus de fin de cycle moins nombreux (59 au lieu de 135), des documents

d'accompagnement avec une version longue qui comme en 2002, reprennent une place prépondérante pour faciliter l'assimilation et la mise en œuvre des nouveaux programmes. Que vaudront tous ces efforts si le ministère ne déploie pas en face les moyens de formation appropriés. Au SE-Unsa, nous avons l'ambition que le croisement de ces nouveaux programmes et de l'organisation repensée du temps d'enseignement autour de la 5^{ème} matinée de classe ouvrira sur l'évolution des pratiques pédagogiques.

Cela ne se fera pas sans une formation digne de ce nom. A cela, nous ajoutons que le Gard doit maintenir une formation initiale ancrée sur le terrain grâce à une forte présence de formateurs ayant « un pied dans l'école ».

Les besoins en formation sont grands. Le SE-Unsa s'est rendu à Montpellier samedi 4 avril dernier à l'invitation de la FCPE, pour assister aux rencontres régionales POUR UNE ECOLE SANS VIOLENCE. Se sont succédé autour des tables rondes des intervenants de grande qualité. On ne peut qu'espérer que de tels contenus soient rendus accessibles aux enseignants sur du temps de formation institutionnel. Sur ces sujets essentiels que sont la violence scolaire et le harcèlement, tout comme les rythmes de vie de l'enfant, notre institution est bien défailante. Comment refonder l'Ecole sans refonder la formation ?

Nous avons profité de la présence de Madame le Recteur pour relancer auprès des responsables de la formation une proposition qui permettrait a minima de recréer un espace de formation pour les enseignants en articulant la formation initiale des Professeurs des Ecoles autour de stages en responsabilité de plusieurs semaines, permettant aux titulaires des classes de se former dans les ESPé.

Les besoins en information aussi sont grands. Nous vous redemandons, M. le Directeur académique que vous leur facilitiez l'accès aux RISTT mais aussi aux stages syndicaux que nous leur proposons avec beaucoup de sérieux et de rigueur sur leur carrière, leur retraite, leur rémunération, leur mobilité, etc.

Liste des P.E., CDEN à venir

Concernant l'intégration dans le corps des professeurs d'école, qui est aussi à l'ordre du jour de cette CAPD, nous revendiquons encore et toujours l'application du reclassement des instituteurs uniquement par reconstitution de carrière.

Enfin, pour anticiper sur le CDEN du 30 avril qui doit statuer sur d'éventuels changements d'organisation du temps scolaire, nous vous redemandons de faire confiance aux équipes en arbitrant en leur faveur chaque fois que ce sera nécessaire. Notamment quand la proposition de la commune est contraire au projet qu'elles auront élaboré.

Le SE-Unsa rappelle son opposition à la concentration des TAPs sur une demi-journée, qui plus est le vendredi après-midi, créant ainsi une rupture de 2 jours et demi en fin de semaine, mais qu'en revanche, nous plaidons pour la tenue de comités de pilotage seuls susceptibles de proposer l'organisation du temps scolaire la plus adaptée aux élèves en fonction du contexte local.

Monsieur le directeur académique, Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Les délégués du personnel du SE-Unsa du Gard